



LE GUIDE À L'INSTALLATION

Des métiers de la terre et du lagon



GLOSSAIRE

Numéro de page	Sigle	Signification
6	BAC	Baccalauréat
6	BTS	Brevet de technicien supérieur
6	ES	Économiques et sociales
6	STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion
6, 7	DPAM	Direction polynésienne des affaires maritimes
7, 14	CFPPA	Centre de formation professionnelle et de promotion agricole
7, 14, 16, 17, 27, 28, 28, 29	SEFI	Service de l'emploi de la formation et de l'insertion professionnelle
7	CMPMPF	Centre des métiers de la mer de Polynésie française
7	DPAM	Direction polynésienne des affaires maritimes
7, 11, 12, 13, 17, 23	CCISM	Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers
7	CMPMPF	Centre des métiers de la mer de Polynésie française
8, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 21, 27	DAG	Direction de l'agriculture
8, 9, 18	DAF	Direction des affaires foncières
9, 11, 12, 17, 21, 27	DRMM	Direction des ressources maritime
9, 18, 19	DIREN	Direction de l'environnement
9	AOT	Autorisation d'occupation temporaire
9	IDV	Îles-du-vent
9	ISLV	Îles-sous-le-vent
11, 12, 13, 14, 21, 22, 30	CAPL	Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire
12, 26	SOFIDEP	Société de financement et du développement de la Polynésie française
12, 26, 30	ADIE	Association pour le droit à l'Initiative économique
12, 21, 27	DGAE	Direction générale des affaires économique
13	EDT	Électricité de Tahiti
13, 17, 28	CPS	Caisse de prévoyance sociale
13, 22, 23	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
13, 22, 23	CST	Contribution de solidarité territoriale
14, 16	ICRA	Insertion par la création ou la reprise d'activité
14	CAE	Contrat d'accès à l'emploi
17, 21	EVT	Établissement Vanille de Tahiti
17	EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial
18	ICPE	Installation classé pour la protection de l'environnement
19	DBS	Direction de la biosécurité
19	CHSP	Centre d'hygiène et de salubrité publique
21	ISPF	Institut de la statistique de la polynésie française
21	n°TAHITI	Numéro de traitement automatique hiérarchisé des institutions de Tahiti et des îles
21	RTE	Répertoire territorial des entreprises
21, 22, 23	DICP	Direction des impôts et des contributions publiques
23	TPE	Très petite entreprise
24	PSG	Protection sociale généralisée
24, 25	RGS	Régime des salariés
24, 25	RSPF	Régime de solidarité de la Polynésie française
24, 25	RNS	Régime des non-salariés
25	DGFIP	Direction générale des finances publiques de Polynésie française
26	TTC	Toutes taxes comprises
26	SOCREDO	Société de crédit et de développement de l'Océanie
26	BT	Banque de Tahiti
26	BP	Banque de Polynésie
28	CDD	Contrat à durée déterminée
28, 29	CDI	Contrat à durée indéterminée
28, 29	SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
29	ACT	Aide au contrat de travail
29	ACT PRO	Aide au contrat de travail professionnel
29	ACT PRIM	Aide au contrat de travail prim
30	SPG	Système participatif de garantie

COMMENT UTILISER LE LIVRET ?

'Iaora,

Tu veux t'installer à ton compte et pratiquer une activité agricole, aquacole ou de pêche lagonaire et peut-être transformer tes produits mais tu te poses beaucoup de questions. Ce livret a pour objectif de t'aider et t'accompagner dans la réalisation de ton projet.

1

PRÉPARER TON INSTALLATION

- Obtenir les compétences nécessaires.
- Obtenir un terrain ou une autorisation d'occupation.
- Réaliser une étude technico-économique de ton projet.

2

FAIRE TES DÉMARCHES

- Obtenir une aide à l'installation.
- Obtenir les autorisations administratives.
- Déclarer ton activité.
- Choisir le régime d'imposition.
- Choisir le régime de protection sociale.
- Financer ton projet.
- Embaucher des salariés.

Tu auras également la liste de tous les contacts pour obtenir des renseignements complémentaires.

À toi de jouer,
FA'AITOITO !

> CONTACT

JE PRÉPARE MON INSTALLATION

- | | | |
|-----------|--|--------------------|
| 1. | QUELLES SONT LES COMPÉTENCES
NÉCESSAIRES ? | PAGE
06 |
| 2. | ME FAUT-IL UN TERRAIN OU
UNE AUTORISATION D'OCCUPATION ? | PAGE
08 |
| 3. | QUELS SONT LES ÉLÉMENTS
NÉCESSAIRES POUR RÉALISER L'ÉTUDE
TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE MON PROJET ? | PAGE
10 |
| 4. | TEST DE
POSITIONNEMENT | PAGE
14 |

JE FAIS LES DÉMARCHES

- | | | |
|------------|--|--------------------|
| 5. | JE DEMANDE
L'AIDE ICRA | PAGE
16 |
| 6. | JE DEMANDE LES AUTORISATIONS
ADMINISTRATIVES | PAGE
18 |
| 7. | QUEL STATUT
PROFESSIONNEL CHOISIR ? | PAGE
20 |
| 8. | JE CHOISIS MON RÉGIME
D'IMPOSITION | PAGE
22 |
| 9. | JE COTISE À LA PROTECTION
SOCIALE GÉNÉRALISÉE | PAGE
24 |
| 10. | JE FINANCE
MON PROJET | PAGE
26 |
| 11. | JE SÉLECTIONNE ET EMBAUCHE
DE LA MAIN D'ŒUVRE | PAGE
28 |

1 LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À MON PROJET

Pour tout projet, je dois avoir des compétences dans :

LES TECHNIQUES DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION



Avec :

- **Diplôme agricole ou aquacole:** BAC, Certification, BTS... (ou diplôme étranger équivalent)
- **Formation non diplômante** en lien avec le projet
- **Expérience professionnelle** en lien avec le projet

ET

LA GESTION D'ENTREPRISE

(Comptabilité-gestion,
informatique et droit du travail)



Avec :

- BAC Agricole ou Aquacole, ES ou STMG (ou diplôme étranger équivalent)
- **Formations spécifiques Pêche lagonaire** dispensées par le CMMPF et la DPAM
- **Formation non diplômante** en lien avec le projet
- **Expérience professionnelle** en lien avec le projet

Ou, je dois les acquérir par :



*Une formation
en rapport avec
le projet*

Sur les techniques
de production et de
commercialisation.



*Un stage en lien
avec le projet*



Durée : à adapter au profil du candidat

QUI PEUT M'AIDER ?

> CFPPA

> SEFI

> CMMPF

> DPAM

ET



Une formation

Création et gestion
d'entreprise

Durée :

En rapport avec
le projet

> CFPPA

> CCISM

> SEFI

> AUTRES ORGANISMES
DE FORMATION

2. TERRAIN ET/OU AUTORISATION D'OCCUPATION ?

PROJET TERRESTRE

> DAG ou DAF

- Je connais la surface terrestre de l'exploitation nécessaire pour mon projet.



J'AI UN TERRAIN

Je conserve le titre de propriété ou le bail pour les prochaines étapes du projet.

JE N'AI PAS DE TERRAIN

Je peux louer

- **Un terrain privé :**
Je privilégie un bail agricole de longue durée en précisant ma volonté d'avoir une activité agricole sur le terrain.

- **Un lot agricole :**
Je fais une demande à la DAG.

- **Une terre domaniale :**
Je fais une demande à la DAF.

Je peux acheter

Attention, je dois vérifier que le terrain permet une activité agricole. (Pour plus d'information voir la commune concernée).

POUR QUE LE TERRAIN SOIT ADAPTÉ À MON PROJET, JE DOIS VÉRIFIER :

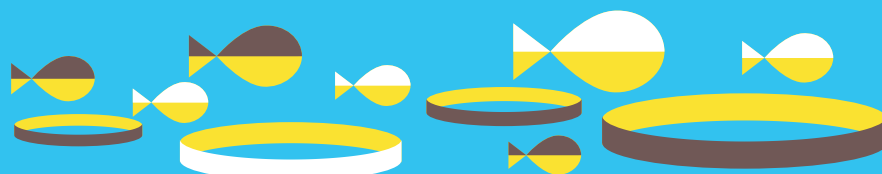
- La possibilité de construire, faire des aménagements et travaux fonciers si besoin.
- L'environnement et le sol.
- Le voisinage (en particulier pour les parcelles bio et les élevages).
- La taille du terrain.
- La topographie (présence de pentes).
- L'accès à un point d'eau.
- L'accès au terrain : voie de terrain, facilité pour livrer...

PROJET MARIN

> DRM

Si je n'ai pas de structure fixe, je n'ai pas besoin d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public

- Je connais la surface marine de l'exploitation nécessaire pour mon projet.
- Je vérifie que mon projet ne concerne pas une espèce protégée (en cas de doute, je contacte la DIREN).



JE SOUHAITE INSTALLER UN VIVIER OU UN PARC À POISSON :

Je dois faire préalablement une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public maritime.

(Pour plus d'information voir la DRM).

À noter : Les viviers et les parcs à poissons ne sont actuellement pas autorisés sur Tahiti et Moorea à cause de la surpêche. Il faut également être résident de l'île concernée pour obtenir l'autorisation.

JE SOUHAITE INSTALLER UNE ACTIVITÉ AQUACOLE :

En fonction de mon projet (eau douce, bassin, cage...) différentes autorisations peuvent être nécessaires.

Contactez la DRM pour plus d'informations ou sur le site www.ressources-marines.gov.pf

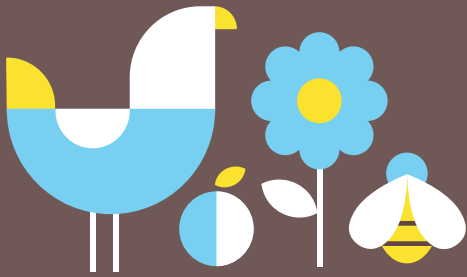
POUR QUE L'AIRE MARINE, SOIT ADAPTÉE À MON PROJET, JE DOIS VÉRIFIER :

- Que l'emplacement correspond à mes besoins (profondeur, houle, courant).
- Qu'il n'est pas trop près des autres activités.
- Qu'il n'est pas situé dans un chenal de navigation.
- Qu'il n'est pas situé dans une zone de pêche réglementée.
- Qu'il est accessible.

3. LES ÉLÉMENTS POUR RÉALISER L'ÉTUDE TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE MON PROJET

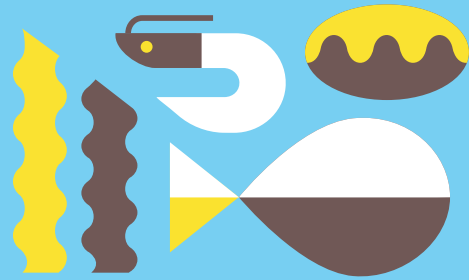
1. QU'EST-CE QUE JE VEUX PRODUIRE ET VENDRE ?

J'IDENTIFIE CE QUE JE VEUX PRODUIRE



Produits de la terre

- Légumes
- Fruits
- Tubercules
- Fleurs
- Bois
- Coco
- Œuf, viande
- Miel
- Vanille
- Plantes aromatiques et médicinales
- Autre



Produits de la mer

- Pêche : poissons, crustacés, algues, mollusques
- Autre pêche
- Aquaculture : poissons, crevettes, bécasses, algues
- Autre aquaculture

J'ESTIME LES QUANTITÉS QUE JE PEUX PRODUIRE

- Quelle est la surface dont je dispose (en m²) ?
- Quelle quantité j'espère obtenir ?
- À quel prix je souhaite vendre ?

QUI PEUT M'AIDER ?

2. QUELLES TECHNIQUES DE PRODUCTION VAIS-JE CHOISIR ?

Productions terrestres

- Plein champ
- Hors- sol
- Plein air
- Sous abri ou en bâtiment d'élevage

Productions aquacoles

- Bassins à terre
- Cages en mer...

Pêche

- Parcs à poisson
- Pièges, nasses, casiers
- Filets
- Lignes ou traîne
- Ramassage

> DAG, CAPL
Professionnels

> DRM
Professionnels

> DRM
Professionnels

3. QUEL MODE DE PRODUCTION VAIS-JE CHOISIR ?

- Conventionnel
- Raisonné
- Bio

> Services publics: DAG,
CAPL ou DRM

> Professionnels

> Organismes de
certification bio

4. VAIS-JE TRANSFORMER LES PRODUITS ISSUS DE MON EXPLOITATION POUR OBTENIR DES

- Produits alimentaires ?
- Produits cosmétiques ou pharmaceutiques ?
- Engrais organiques et compost ?
- Autres ?

> DAG, CAPL, DRM
Coopératives

5. EST-CE QUE MON ACTIVITÉ SERA MA SOURCE DE REVENUS

- Principale ?
- Complémentaire d'une autre activité ?

> CCISM, CAPL,
Professionnels

6. JE MÈNE MON ENQUÊTE SUR LE MARCHÉ :

**QUI PEUT
M'AIDER ?**

Qui sont mes futurs clients ?

- Magasins
- Particuliers
- Restaurants
- Marchés...



CCISM, CAPL,
Professionnels

Quels sont leurs besoins ?

- Quantités, fréquence d'approvisionnement
- Packaging des produits (ex : sachets, pots, barquettes)
- Frais / congelés

Comment valoriser mes produits ?

- Se différencier de la concurrence
- Communication visuelle (étiquettes, pancartes, emballages...)
- Publicité (réseaux sociaux, presse, TV...)

Comment vais-je livrer mes produits ?

- Vente en gros et/ou vente au détail
- Vente sur place ou livraison (besoin d'un véhicule ?)
- Fréquence de desserte des avions / bateaux
- Prix du fret

7. COMMENT VAIS-JE FINANCER MON PROJET ? J'ÉLABORE UN « PLAN DE FINANCEMENT » :

JE LISTE TOUS MES BESOINS

- Terrain
- Aménagements
- Construction
- Equipements et matériels
- Intrants et consommables (ex : semences, aliments...)
- Trésorerie
- Stocks

JE DÉFINIS LES COÛTS



Je contacte des
fournisseurs et demande
des devis.

JE CHERCHE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- Est-ce que je peux financer tout ou partie de mon projet ?
- Sinon, qui peut me prêter de l'argent ? (famille, banques, SOFIDEP, ADIE...)
- Quelles sont les aides existantes ? (DAG, DRM, DGAE)

8. COMBIEN MON ACTIVITÉ VA-T-ELLE ME RAPPORTER ?

QUI PEUT
M'AIDER ?

Pour cela, je dois lister et chiffrer mes dépenses et calculer mon chiffre d'affaires. La différence des deux, que l'on appelle « résultat net », indique ce que l'activité rapporte. Cet exercice est l'élaboration du « compte d'exploitation prévisionnel ». Cette étape est essentielle pour évaluer la viabilité de mon projet



CCISM, DAG,
CAPL



CHARGES OU DÉPENSES

Charges d'exploitation

- **Charges fixes** : loyer, assurances, téléphone, essence, facture EDT...
- **Charges variables liées au niveau d'activité** : achat de matières premières (graines, engrais, aliment pour animaux...)
- **Charges du personnel** : salaires, charges sociales (cotisations CPS)
- **Impôts et taxes** : TVA, CST agricole, impôts...

Charges financières

- Remboursement emprunt
- Amortissement de l'investissement

a

TOTAL DES CHARGES



PRODUITS OU CHIFFRE D'AFFAIRES

Total des produits ou services facturés

- **Exemples de produits** : vente de tomates, vente d'œufs, vente de poissons...
- **Exemples de services** : défrichage, travail du sol...

b

TOTAL DES PRODUITS

$$\text{RESULTAT NET} = (B - A)$$

Le résultat est positif

> alors l'activité permet de me rémunérer.

Le résultat est négatif

> alors l'activité n'est pas rentable.

Je dois revoir mon projet et me poser les bonnes questions :

Dois-je augmenter les volumes de vente ?
Revoir le prix de vente ? Diminuer les charges ?...

4

TEST DE POSITIONNEMENT AVANT D'ENTAMER LES DÉMARCHES DE MON PROJET

Afin de m'assurer que j'ai les compétences pour réaliser mon projet, je dois passer un test de positionnement auprès du CFPPA d'Opunohu.

*Ne concerne pas les activités de pêche. Pour l'aquaculture, un accompagnement personnalisé peut être proposé en fonction du projet. Se renseigner auprès de la DRM.

PORTEUR DE PROJET : FAIRE UN TEST DE POSITIONNEMENT

Selon le résultat, trois filières possibles avant le projet à l'installation :

> CFPPA, SEFI

POSITIONNEMENT 1

Test «Identifie un besoin de renforcement des connaissances de bases»



Proposition de formations de remise à niveau au SEFI (rémunérées)



(Si les compétences sont validées, possibilité intégration Positionnement 2)

Accès envisageable au statut de demandeur d'emploi

POSITIONNEMENT 2

Test «Identifie un besoin de renforcement des connaissances techniques»



Proposition de formations techniques et stages (CFPPA ou SEFI)



(Si les compétences sont validées, possibilité intégration Positionnement 3)

Accès envisageable à la CAE

POSITIONNEMENT 3

Test «N'identifie aucun besoin en formation»



Démarrage de l'activité (cf. chap 5 du livret)



Accès envisageable à l'ICRA



CHECK LIST AVANT LE DÉMARRAGE DU PROJET

- **COMPÉTENCES ACQUISES**
- **TITRE DE PROPRIÉTÉ OU BAIL POUR
LE TERRAIN OU AUTORISATION D'OCCUPATION**
- **ETUDE PRÉVISIONNELLE D'INSTALLATION**
- **TEST DE POSITIONNEMENT**

Si les 4 étapes sont validées,
tu peux continuer
et entamer tes démarches !

5

JE DEMANDE L'AIDE ICRA

(Insertion par la Création ou la Reprise d'Activité)

Dispositif de soutien géré par le SEFI | Renseignements : icra@sefi.pf

Pour m'aider financièrement à démarrer, je peux demander une aide au pays.

** La pêche lagonaire n'est pas éligible au dispositif*

A LES AIDES POUR CREATEUR D'ENTREPRISE

- 90 000 FCFP/mois
- **Prime de démarrage :**
maximum 450 000 FCFP pour
l'acquisition de matériel neuf.
- **Formation d'initiation à la gestion**
prise en charge (durée 35 h).
- **Accompagnement technique**
par un organisme référent spécialisé dans
le domaine du projet.

B LES CONDITIONS POUR EN BENEFICIER

- **Avoir au moins 18 ans.**
- Présenter une **attestation d'inscription au S.E.F.I.** en tant que demandeur d'emploi.
- **Projet d'activité principale.**
- Ne pas avoir fait de demande I.C.R.A. depuis 4 ans.



L'accompagnement par l'organisme référent est obligatoire pour que la convention I.C.R.A. reste valable.

C COMMENT DOIS-JE FAIRE ?

- **Je retire un dossier** après un entretien avec un conseiller du S.E.F.I.

Je suis aux Australes, Marquises ou Tuamotu Gambier, je retire le dossier auprès des circonscriptions (Tavana Hau) après un entretien.



Je vais à l'entretien avec mon étude technico-économique.



Je dois déposer ma demande et attendre l'avis de la commission avant de m'installer et de demander ma carte professionnelle ou ma patente.

D L'ORGANISME REFERENT

Il me suit pendant 24 mois et transmet au S.E.F.I une attestation d'activité mensuelle.

Je me rapproche de :

- La DAG pour les projets agricoles.
- L'EPIC Vanille pour la production de vanille.
- La DRM pour les projets aquacoles.
- La CCISM pour les autres projets.



En cas de non-activité avérée, la convention peut être résiliée et les aides perçues doivent être remboursées.



Je dois me consacrer exclusivement à l'activité présentée dans le projet.
Je m'inscris au régime des Non-Salariés à la CPS.

6. JE DEMANDE LES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Parfois mon projet nécessite certaines autorisations.
Ce chapitre m'aide à les identifier.

LES AUTORISATIONS AVANT DE M'INSTALLER

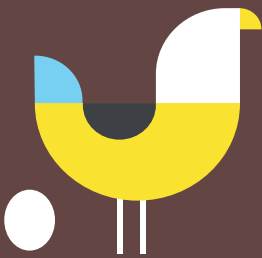
*SELON LE PROJET SERA NECESSAIRE UNE ÉTUDE OU UNE NOTICE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Travaux	J'ai besoin d'une autorisation	Je m'adresse à
Abattage d'arbres	D'abattage	Mairie, DIREN
Défrichage	De défrichage	
Terrassement	De terrassement	SAU, DIREN
Remblai	De remblai	
Construction	De travaux immobiliers	DIREN
Création voie d'accès	-	

SI MON ACTIVITÉ RISQUE D'AVOIR UN IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

<p>Stockage ou fabrication de produits chimiques en grande quantité (essence, engrais, pesticides, gaz...)</p> <p>Installation de frigos de plus de 1 000 m³</p>	D'installation classée pour l'environnement (ICPE)	DIREN
Activité d'élevage (cochons, poules... mais aussi produits de la mer, d'insectes ou de vers...)		
Activité dans un atelier de bois		
Fabrication de produits transformés à base de produits agricoles (charbon, aliments, engrais, compost, fibres...)		
Abattage des animaux		

SI JE VEUX CRÉER UN ÉLEVAGE DE POULES PONDEUSES

	<i>J'ai besoin d'une autorisation</i>	<i>Je m'adresse à</i>
	De création / d'extension d'élevage de poules pondeuses	DIREN, DAG
	De création / d'augmentation de quotas d'importation de poussins d'1 jour de race poule pondeuse	DAG
	De conditionnement d'œufs pour mon atelier	DBS

SI JE FAIS DES PLATS PRÉPARÉS

A base de produits animaux y compris poissons et produits de la mer	D'ouverture et d'exploitation de mon entreprise	CHSP
A base de produits végétaux	-	-

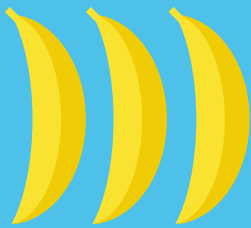
LES AUTORISATIONS AVANT OU PENDANT MON ACTIVITÉ POUR

<i>Importer de l'étranger</i>		DBS
Des semences ou des plants	De Permis d'importation	
Des animaux reproducteurs	De Permis d'importation	
Des aliments pour animaux	De Permis d'importation	
Des pesticides	D'Importation de pesticides	
Des engrais organiques, du terreau	De Permis d'importation	
<i>Envoyer dans les îles</i>		DBS
Des plants	De transport interinsulaire	
De la terre végétale, du terreau, du compost fabriqué localement	De transport interinsulaire	
Des animaux	D'embarquement	

7

JE CHOISIS MON STATUT PROFESSIONNEL

CARTE PROFESSIONNELLE CAPL



Je suis une personne physique ou morale qui vend :

- Des produits agricoles non transformés.
- Des animaux vivants (sauf animaux domestiques).
- Des produits lagunaires de ma pêche (sauf personne morale).
- Des produits aquacoles.
- Des plantes médicinales et/ou des préparations dérivées.
- Du charbon local (bois local).



Un fonctionnaire (état, territorial ou communal) ne peut pas avoir la carte.

PATENTE



Je suis une personne physique ou morale qui vend :

- Des produits agricoles d'origine végétale et animale, transformés ou achetés à une autre personne.
- Des produits aquacoles,
- Du bois local brut ou façonné.

LICENCE (EN PLUS DE LA PATENTE)



Je suis une personne physique ou morale qui vend :

- Des produits agricoles d'origine végétale transformés sous formes de boissons.

A noter : je dois obtenir mon autorisation de débit de boissons avant mon inscription à la PATENTE.



- Une personne physique est un être humain doté, en tant que tel, de la personnalité juridique.
- Une personne morale est un groupement ayant une existence juridique et qui détient, à ce titre, des droits et des obligations.

QU'EST-CE QUE LA CARTE PROFESSIONNELLE ?

> DAG, EVT, DRM
CAPL, ISPF

La CARTE PROFESSIONNELLE permet de me déclarer comme agriculteur, éleveur et/ou pêcheur lagonaire professionnel. Elle est **payante** et délivrée par la CAPL.

QUE DOIS-JE FAIRE POUR OBTENIR LA CARTE PROFESSIONNELLE ?

1 Demande d'une enquête* pour l'inscription au « répertoire des professionnels » auprès de :

- DRM (pêche lagonaire, aquaculture)
- DAG (agriculture et/ou l'élevage),
- EVT (culture de la vanille)
- CAPL

2 Inscription au « répertoire des professionnels » auprès de :

- CAPL

3 Inscription au RTE (répertoire territorial des entreprises) auprès de :

- ISPF

À noter : l'inscription au RTE peut se faire par mail rte@ispf.pf en joignant ses copies de carte CAPL et d'identité.

* A noter que l'enquête n'est pas obligatoire pour les cartes provisoires.

QU'EST-CE QUE LA PATENTE ?

La patente est un impôt annuel dû au titre de l'exercice d'une activité économique non salariée « patentable ».

QUE DOIS-JE FAIRE POUR OBTENIR LA PATENTE ?

Je dois faire ma déclaration d'activité auprès de la « Direction des Impôts et des Contributions Publiques » (DICP) et de l'Institut de la Statistique de la Polynésie Française (ISPF) afin d'obtenir un n° TAHITI.

> DICP, ISPF,
CCISM

QU'EST-CE QUE LA LICENCE ?

La LICENCE est un impôt annuel qui m'autorise à vendre des boissons.

QUE DOIS-JE FAIRE POUR OBTENIR LA LICENCE ?

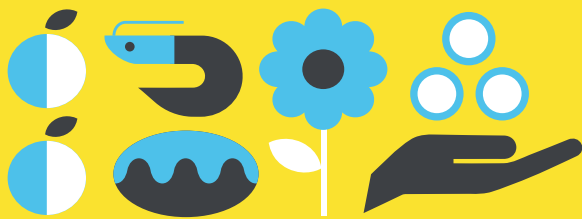
Avec ma patente, je dois faire ma demande à la « Direction Générale des Affaires-Economiques » (DGAE).

> CCISM, DGAE,
DICP

À noter : se renseigner sur les sites de la CAPL www.capl.pf et de la CCISM www.ccism.pf et/ou des contributions www.impot-polynesie.gov.pf pour connaître les montants à régler.

8. JE CHOISIS MON RÉGIME D'IMPOSITION

POUR LES CARTES PROFESSIONNELLES



> CAPL, DICP

LA TVA (TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE)

La vente de produits agricoles étant exemptée de TVA, je peux choisir :

Le régime de la franchise en base

- + Pas de facturation de la TVA à mes clients
- Pas de récupération de la TVA facturée par mes fournisseurs

Le régime de tva simplifié ou réel

- Facturation de la TVA à tous mes clients sur mes ventes
- + Récupération de la TVA facturée par mes fournisseurs

À noter : je dois déposer ma déclaration de TVA aux dates fixées par le régime d'imposition.

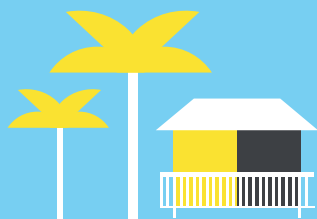


LA CST (CONTRIBUTION DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE)

Il s'agit de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

- Les recettes de mon activité agricole, aquacole ou pêche sont soumises à la CST (demander l'Imprimé 4030).
- Je dois les déclarer chaque année.

POUR LES PATENTÉS

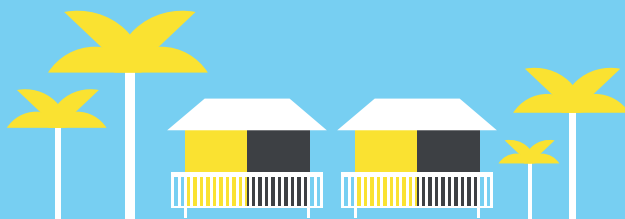


> CCISM, DICP

LE RÉGIME DES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)

Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 000 000 F par an.

- Aucun impôt les 3 premières années civiles.
- Impôt forfaitaire annuel de 25 000 F ou 45 000 F à partir de la 4^{ème} année.
- Pas d'impôt sur les transactions, pas de CST, pas de taxe d'apprentissage, pas de patente et pas de TVA le cas échéant.



LE RÉGIME DE L'ENTREPRISE

Chiffre d'affaires supérieur à 5 000 000 F par an

- Je suis soumis à la CST.
- Je dois facturer et déclarer la TVA.
- Je suis soumis à l'impôt sur les transactions qui s'applique sur le chiffre d'affaires que je déclare chaque année.

À noter : pour les personnes morales, d'autres impôts peuvent être applicables.

9. JE COTISE A LA PROTECTION SOCIALE GENERALISEE (PSG)

La PSG, me permet d'avoir une couverture sociale sur mon assurance « maladie » et, suivant le régime, sur mon assurance « retraite ». Elle est composée de 3 régimes.



Lorsque je crée une activité, mon régime de protection sociale peut changer.



LE RÉGIME DES SALARIÉS (RGS)

- Concerne les personnes salariées qui cumulent au minimum 80 heures d'activité par mois.
- Une cotisation sera prélevée sur mon « salaire brut » (environ 30%).

Assurance maladie ✓

Assurance retraite ✓



LE RÉGIME DE SOLIDARITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (RSPF)

- Concerne les personnes à leur compte qui ont un revenu inférieur à 87 346 FCP par mois (97 346 pour les couples).

Assurance maladie ✓

Assurance retraite ✗



LE RÉGIME DES NON-SALARIÉS (RNS)

- Concerne les personnes à leur compte qui ont un revenu supérieur à 87 346 FCP par mois (97 346 FCP pour les couples).
- Une cotisation sera prélevée sur mon revenu (montant fixe en-dessous d'un seuil et taux au-delà).

Assurance maladie ✓

Assurance retraite sur demande

Assurance accident de travail sur demande

JE DEMANDE UNE CARTE PROFESSIONNELLE ET/OU JE PRATIQUE UNE ACTIVITÉ SOUMISE À LA PATENTE

Ma situation actuelle

Ma situation après démarrage d'activité

● **Je suis ayant-droit** (je bénéficie de la couverture sociale d'un membre de ma famille)

D'un salarié (privé ou public)

D'une personne

D'une personne affiliée au RNS

> Je m'affilie au RNS

> Je peux demander mon affiliation au RSPF

> Je m'affilie au RNS

● **Je suis au RSPF**

Célibataire avec des « revenus bruts mensuels
non salariaux »
supérieurs à 87 346 FCP

> Je m'affilie au RNS

En couple avec des « revenus bruts mensuels non
salariaux » (du foyer) supérieurs à 97 346 FCP

> Je m'affilie au RNS

● **Je suis salarié**

> Je reste au régime des salariés (RGS)

● **Je suis retraité (hors fonctionnaire d'Etat)**

Mon activité avant retraite était :

Non-salarié et/ou agricole

> Je m'affilie au RNS

> Ma pension de retraite sera suspendue (selon
les cas)

Salarié (domaine privé ou public)

> Je reste au régime des retraités

> Ma pension de retraite est maintenue



Si je perçois un « complément de retraite » (monirua), celui-ci peut être revu à la baisse
ou retiré en fonction de mes revenus non salariaux.

● **Je suis retraité du fonctionariat d'Etat**

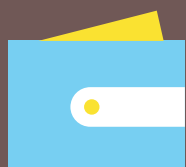
> Je me renseigne auprès de la direction
générale des Finances publiques (DGFIP).

> DGIFP

10. JE FINANCE MON PROJET

Avant d'organiser le financement, je demande aux fournisseurs des devis pour calculer le montant total de mes achats prévisionnels.

- Devis à mon nom ou au nom de ma société
- Montants hors-taxe et TTC
- Prix du fret inclus



AUTOFINANCEMENT

Je paye mes achats avec mes économies personnelles.

ET
OU



EMPRUNT BANCAIRE

Je reçois une somme prêtée par une banque pour payer mes achats que je devrai rembourser avec des intérêts.

ET
OU



SUBVENTION

Je reçois une somme pour payer mes achats que je n'aurai pas besoin de rembourser.

LES EMPRUNTS

Je m'adresse à des organismes financiers en fonction de mon « plan de financement ».

Le choix de l'organisme dépend du niveau de mes achats :



Emprunt important :

SOCREDO, BT, BP



Complément d'emprunt :

SOFIDEP



Emprunt faible (micro-crédit) :

ADIE

LES SUBVENTIONS

Je peux recevoir une aide avec des plafonds définis et sous certaines conditions.

J'ai besoin d'une aide pour

Je m'adresse à

DAG DRM DGAE DÉFISC SEFI

Acheter des petits matériels agricoles et d'agro-transformation

Débroussailleuse, tronçonneuse, matériel d'irrigation, ombrières...



Acheter des gros équipements agricoles et d'agro-transformation

Tracteur, serres et ombrières, matériel de stockage (chambre froide), de transformation des produits agricoles...



Concevoir et réaliser des aménagements fonciers agricoles

Etudes techniques et juridiques, défrichage de parcelles, création ou rénovation de voies de desserte, de réseaux...



Installer un élevage

Etudes, travaux, rénovation - mise aux normes d'élevage ou de traitement des effluents ou d'unités aquaponiques



Démarrer une activité d'apiculture pour la vente de miel



Acheter des plants ou des géniteurs pour l'élevage

Arbres fruitiers, papayers, bananiers, ananas, porcs, bovins, abeilles...



Valoriser mes plantations ou ma production

Cocotier, pandanus, café, viande bovine...



Acheter du matériel pour exploiter ma cocoteraie

Matériels et intrants à un tarif subventionné, séchoir à coprah, rouleau de bagues en aluminium...



Mener des actions de marketing

Campagnes de communication, études de marché, achat de fournitures (packaging, supports promotionnels...)



Me convertir à l'agriculture biologique



Garantir la qualité de mes productions

Analyses, expertises, formations, pour l'obtention d'une certification



Le frêt de mes intrants ou mes produits



Rémunérer un cabinet comptable



Obtenir un complément de salaire



Embaucher de la main d'œuvre



Investir dans un projet aquacole (Acquérir des infrastructures et équipements)

Investir dans un projet de pêche (Acquérir une coque, un moteur, une remorque)



11

JE SÉLECTIONNE ET EMBAUCHE DE LA MAIN D'ŒUVRE

AVANT UNE EMBAUCHE

JE ME RENSEIGNE SUR LE DROIT DU TRAVAIL



- Types de contrats (CDD, CDI, Temps partiel, Extra...)
- Déclaration préalable à l'embauche
- Fiche de paie, SMIG, indemnités de précarité, heures supplémentaires, congés...

> Direction du travail

JE CONSULTE LES ANNONCES ET LES AIDES DU SEFI



- Annonce et consultation des profils de demandeurs d'emploi
- Aides à l'embauche (voir détail page suivante)

> SEFI

JE ME RENSEIGNE SUR LES DÉMARCHES OBLIGATOIRES



- Cotisation CPS des salariés
- Déclaration au répertoire des employeurs
- Déclaration préalable à l'embauche

> CPS

JE PEUX DEMANDER UNE AIDE AU

3 TYPES DE CONTRATS AIDÉS POUR L'EMPLOYEUR

ACT - AIDE AU CONTRAT DE TRAVAIL



- CDI à temps plein
- 36 000 F/mois, versés par avance trimestriellement

Pendant deux ans : total 864 000 F

ACT PRO - AIDE AU CONTRAT DE TRAVAIL PROFESSIONNEL

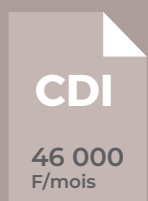


- CDI à temps plein sur le principe de l'alternance : pratique dans l'entreprise et formation théorique dans un ou plusieurs organismes de formation
- 49 000 F/mois la 1^o année et 61 000 F/mois la 2^o année : total 1 320 000 F
- Organisation et financement de la formation par le Fonds Paritaire de Gestion



Dossier de demande à déposer 30 jours avant la date prévisible d'embauche

ACT PRIM - AIDE AU CONTRAT DE TRAVAIL PRIM



- CDI à temps plein pour le premier salarié
- 46 000 F/mois (équivalent des charges patronales sur la base du S.M.I.G)

Pendant deux ans : total 1 104 000 F

CONTACTS

■ Organismes de financement :

ADIE Association pour le Droit à l'Initiative Locale
Av du Maréchal Foch, Impasse Liberty,
BP 40558 Fare Tony, Papeete
> polynesie@adie.org
> www.adie.org
40 53 44 23

**SOFIDEP Société de Financement du Développement
de la Polynésie française**
15-17 rue du Docteur Cassiau Papeete
BP 345 - 98713
> contact@sofidep.pf
> www.sofidep.pf
40 50 93 30

■ Organismes de certification Bio

BIOAGRICERT Gilles PARZY
BP 43 138 Fare Tony,
98 713 Papeete
> bioagricert@edenparc.bio
> <http://www.bioagricert.org/en/>
89 70 68 62

**SPG BIOFETIA Système Participatif
de Garantie BIOFetia**
Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome
98 716 Pirae
> info@biofetia.pf
> www.biofetia.pf
87 35 49 35

ECOCERT
Vincent Talbot
New Caledonia & South Pacific
> vincent.talbotest@ecocert.com
(+687) 79 38 39

■ Services publics

DGFIP Direction générale des Finances publiques
27 rue Anne-Marie Javouhey
BP 86 - 98713 Papeete
> dgfip987@dgfip.finances.gouv.fr
> <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Les-services-de-l-Etat/Finances/Finances-publiques>
40 46 70 00

Fonds Paritaire de Gestion

Immeuble Artemis Paofai, rue du 5 mars 1797 (face à
l'Institut Louis Malardé) - 2ème étage à gauche
> contact@fondsparitaire.pf
> www.fondsparitaire.pf
40 42 71 00

CAPL Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire

Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome
BP 5383 - 98716 Pirae
> secretariat@capl.pf
> www.capl.pf
40 50 26 90

CCISM Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers

41 Rue du Dr Cassiau,
BP 118, 98 713 Papeete
> info@ccism.pf
> www.ccism.pf
40 47 27 00

CFPPA Centre de Formation Professionnel et de Promotion Agricoles

À Mo'orea, vallée d'Opunohu
40 56 39 45
À Papeete, 54 rue Gauguin
40 42 99 58
> cfppa.opunohu@mail.pf
> www.etablissement-opunohu.com

CMMPF Centre des Métiers de la Mer de Polynésie Française

Zone administrative de Motu Uta
> contact@cmmppf.pf
> www.cmmppf.pf
40 54 18 88

ISPF Institut de la Statistique de la Polynésie-française

Immeuble Uupa – 1er étage – Rue Edouard Ahnne
BP 395 - 98713 Papeete
> ispf@ispf.pf
> www.ispf.pf
40 47 34 34

EVT Etablissement Vanille de Tahiti
Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome
BP 40135 - 98 716 Pirae
> vanille@vanilledetahiti.pf
> www.vanilledetahiti.com
40 50 89 50

DAF Direction des Affaires Foncières
Rue Dumont d'Urville, Orovini, Immeuble TE FENUA
BP 114 - 98713 Papeete
> daf.direction@foncier.gov.pf
> www.affaires-foncieres.gov.pf
40 47 18 18

DAG Direction de l'Agriculture
Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome
BP 100 - 98 716 Pirae
> secretariat@rural.gov.pf
> www.service-public.pf/dag
40 42 81 44

DBS Direction Biosécurité
Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome
BP 9575 - 98716 Pirae
> secretariat@biosecurite.gov.pf
> www.biosecurite.gov.pf
40 54 01 00

DGAE Direction Générale des Affaires Economiques
Bâtiment des Affaires Economiques, Fare ute
BP 82, 98713 Papeete
> dgae@economie.gov.pf
> www.dgae.gov.pf
40 50 97 97

DICP Direction Des Impôts Et Des Contributions Publiques
11 rue du Commandant Destremau
BP 80 - 98713 Papeete
> directiondesimpots@dicp.gov.pf
> www.impot-polynesie.gov.pf
40 46 13 13

DIREN Direction de l'Environnement
Immeuble TNTV, Mission
BP 4562 - 98713 Papeete
> direction@environnement.gov.pf
> www.environnement.pf
40 47 66 66

DPAM Direction des Affaires Maritimes
Route de la Papeava, à l'entrée du Port de pêche
à côté du bâtiment du chantier naval du Pacifique Sud
BP 9005 - 98 715 Motu Uta
> accueil.dpam@maritime.gov.pf
> www.service-public.pf/dpam
40 54 45 00

CPS Caisse de Prévoyance Sociale
11 Avenue du Commandant Chessé, Papeete
> info@cps.pf
> www.cps.pf
40 41 68 68

SEFI Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle
Immeuble Papineau, Rue Mgr Tepano Jaussen
BP 540 - 98713 Papeete
> sefi@sefi.pf
> www.sefi.pf
40 46 12 12

TRAV Direction du travail
Rue Tepano Jaussen
Immeuble Papineau - 3ème étage
BP 308 - 98713, Papeete
> directiondutravail@travail.gov.pf
> www.service-public.pf/trav
40 50 80 00

SAU Direction de l'urbanisme
11, rue du commandant Destremau, Bat. A1
BP 866 - 98713 Papeete
> direction.sau@urbanisme.gov.pf
> www.urbanisme.gov.pf
40 46 80 23

DRM Direction des Ressources Marines
Fare Ute - Immeuble Le caill - 2ème étage
BP 20 - 98713 Papeete
> drm@drm.gov.pf
> www.ressources-marines.gov.pf
40 50 25 50



BRAVO !

Tu as préparé ton installation et tu as fait les démarches administratives nécessaires.

La réglementation et le marché évoluent et il faudra que ton activité s'adapte également.

Tiens-toi donc toujours informé.

Bonne continuation, FA'AITOITO !



VICE-PRESIDENCE,
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉCONOMIE BLEUE
ET DU DOMAINE,
en charge de la recherche

